



Corti, u 17 di Ghjungnu di u 2024

Consultation du public relative à la prise des arrêtés du Conseil Exécutif de Corse portant dérogation pour la capture, la détention et le transport d'une espèce exotique envahissante : le goujon asiatique.

**Objet :** Participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement –  
Synthèse des observations

**Décision concernée :**

La Collectivité de Corse est aujourd'hui compétente en matière d'espèces exotiques envahissantes. Dans ce cadre elle a été sollicitée par l'Université de Montpellier pour obtenir une dérogation afin de pouvoir capturer, détenir et transporter une espèce exotique envahissante : *Pseudorasbora parva* aussi appelé goujon asiatique à des fins scientifiques.

**Période et lieu de consultation :**

Du 30 avril au 22 mai 2024 sur le site internet de l'Office de l'Environnement de la Corse.

**Synthèse des observations émises par le public :**

A l'issue d'une période de mise à disposition du public d'une durée de 22 jours, ce projet d'arrêté n'a pas fait l'objet de remarque.

**Observations émises par le public dont il a été tenu compte :**

Sans objet

**La Directrice par intérim,  
Lydia BELGODERE**